

Présents : MM. CHANDELIER (pouvoir de M. LALLIER), LEVILLAIN, Mmes FOURNIER, MABIRE, MM. DUVAL, MOREL, VIVIER, LLANES, BRISSOT, Mme VAQUE, M. MARION, Mme CARLES, M. OUDIN, Mme BOURDON.

Absents excusés : M. LALLIER (a donné pouvoir à M. CHANDELIER).

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER.

Le maire a demandé à inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

Ajout adhésion au SDE76 achat d'Energie.

Décision modificative budgétaire n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité ces inscriptions supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le procès-verbal de réunion du 10 Juillet 2020.

1/ Défense incendie :

Le maire a expliqué que plusieurs réunions ont été organisées avec le SDIS et la commission défense incendie, afin d'étudier notre défense incendie communale.

Il a précisé que nous devons établir un schéma de défense incendie.

Il a rappelé que dans une première phase il a été signé un arrêté de l'existant définissant notre commune en risque ordinaire.

Il a ajouté que dans une deuxième phase, il a été élaboré une étude de positionnement du besoin (Bouches ou poteaux incendie, cuves enterrées et poches) en collaboration avec le SDIS.

Il a expliqué avoir sollicité Véolia pour comprendre la baisse importante de nos débits aux poteaux incendie et qu'une réponse était attendue très prochainement.

Il a rappelé que Veolia n'a qu'une délégation de service public pour la distribution d'eau potable et non sur la défense incendie.

Il a été signalé également que via la communauté de communes « TERROIR DE CAUX », une étude de modélisation de notre réseau sera effectuée certainement courant 2021 et qu'il est important d'attendre ce résultat car en fonction de cette étude, le coût global de ce projet pourrait être fortement diminué.

Un débat s'est instauré pour comprendre tous les problèmes que cela engendrera pour notre commune.

Le maire a expliqué qu'il y avait certainement une relation entre la baisse des débits d'eau et l'augmentation de la population et a proposé de faire effectuer un test de nuit de débit sur certains poteaux incendies afin de vérifier cette relation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de faire réaliser le test de 4 poteaux incendie.

Le maire a précisé que le cout de contrôle est le double de celui effectué de jour, soit 58.36 € TTC par hydrant.

Il est rappelé qu'aujourd'hui certaines zones ne peuvent être couvertes par cette défense compte tenu des problèmes techniques existants et il fait remarquer que le manque de poteaux incendie sur ces zones en est la preuve. Il est noté aussi le montant important de ce chantier.

Le besoin actuel serait de 3 Bouches ou poteaux incendies et 14 cuves enterrées ou poches souples. Compte-tenu des prix du marché, on serait proche de la somme de 380 000 € HT plus d'éventuelles acquisitions de terrain et à condition de ne pas avoir de mauvaises surprises. Il faudra aussi déduire les subventions état et département de ce montant si elles existent toujours en 2021.

Le maire a rappelé que le budget global de la commune pour une année est de 350 000 €.

Il a ajouté qu'il s'agit d'un projet d'envergure pour une commune comme la nôtre et que cela ne peut pas se faire sans une réflexion poussée et une planification de ces investissements.

La commission défense se réunira courant octobre pour pointer localement sur le terrain le besoin et étudiera les possibilités techniques en relation avec notre schéma de défense incendie élaboré en collaboration avec le SDIS le 7 juillet 2020.

2/ Travaux :

Le maire a laissé la parole à M LEVILLAIN qui a précisé que la commission bâtiments s'est réunie pour engager une réflexion sur quelques travaux à prévoir :

- Refaire le grillage du terrain de jeu enfants. A cet effet, un devis a été demandé, il s'élève à la somme de 2 588,70 € HT – 380 € (démontage) = 2 208,75 € HT, il a été proposé de préparer un devis qui porterait uniquement sur le matériel si on décidait de réaliser en interne la pose de ce grillage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'effectuer ces travaux, soit en interne, soit par une entreprise, sous réserve de l'évolution du projet de la salle multisports de Sainte Foy.

- Réaliser un abribus à la Magdeleine et ajouter un éclairage photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, cette proposition. Des devis seront effectués pour l'abribus (en bois) et une demande au SDE76 sera effectuée pour l'éclairage.

- Demander une étude SDE76 pour la dissimulation des réseaux impasse des prés et peut être rue du centre (de la salle des fêtes à M. Duval.)
- Arracher la haie du cimetière et planter des charmilles en remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité ces travaux, il sera effectué également la peinture du bâtiment du cimetière.

- Demander des devis pour la réfection des portes de l'église.
- Réfléchir à l'acquisition de matériel type tracteur ou autoporté.

3/ Renouvellement contrat agent

Le maire a laissé la parole à Mme MABIRE qui a précisé qu'il était souhaitable d'augmenter de 30 minutes le temps de travail de l'agent chargé du suivi d'entretien hebdomadaire du ménage et non plus après chaque location, soit au final 2h45 par semaine.

Nous avons procédé au recrutement d'un nouvel agent pour la cantine et la salle.

Il s'agit de Mme Caroline DARDANNE qui avait assuré un remplacement à la cantine et ce, pour un volume horaire de 9,75/35^{ème}

Mme MABIRE a proposé un contrat renouvelable du 21 septembre au 16 octobre 2020 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité ce contrat.

4/ Tarifs de location de la salle

Le maire a proposé de modifier les tarifs de location de la salle comme suit :

Habitants : 1 jour 118 € passera à 128 € ; 2 jours 196 € passera à 216 € ; vin d'honneur 63 € passera à 73 € ; couverts 0.75 € à 1 €.

Extérieurs communes : 1 jour 203 € passera à 213 € ; 2 jours 328 € passera à 348 € ; vin d'honneur 93 € passera à 103 € ; couverts 0.75 € à 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité ces nouveaux tarifs qui seront effectifs à compter du 23 septembre 2020.

5/ Repas des anciens

Le maire a expliqué qu'il était nécessaire d'engager une réflexion sur le maintien du repas des anciens prévu initialement le 8 novembre 2020 et ce, compte-tenu des risques sanitaires et des regroupements de personnes qui sont limités dans les établissements recevant du public.

Plusieurs solutions ont été imaginées (subvention exceptionnelle au club des anciens, livraison de repas, un deuxième repas en 2021...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à la majorité, de ne pas organiser de repas des anciens en 2020.

6/ Nomination d'un délégué à la défense

Le maire a précisé qu'il était nécessaire de nommer un délégué à la défense dans notre commune, celui-ci recevra les informations de la gendarmerie et du ministère de la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de nommer M. Christophe LEVILLAIN.

7/ Adhésion groupement de commandes du SDE 76

Le maire a précisé que la commune doit anticiper la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité et qu'afin d'optimiser ces achats, il était possible d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine, considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE 76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Ainsi, le maire a proposé d'adhérer au groupement de commande d'achat d'Energie (électricité) du SDE 76. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, cette adhésion.**

8/ Décision modificative n°1

Le maire a expliqué qu'il était nécessaire de modifier au budget le montant des attributions de compensation versées à la communauté de communes Terroir de Caux, compte tenu de la notification du montant du FPIC (Fonds de péréquation) aux communes.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 014 : article 739211 : D + 3 700 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 : article 73223 : R + 3 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté de retenir, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire n°1.

9/ Questions et Informations diverses :

Le maire a laissé la parole à Mme FOURNIER qui a fait un point sur la cantine. Il a été précisé qu'il y avait de nouveau des problèmes de stationnement à proximité de l'école et qu'un courrier serait envoyé aux parents. Le maire a ajouté que sur ce courrier, il serait demandé aux familles de donner un numéro de téléphone afin de pouvoir contacter ces familles rapidement en cas d'incident à la cantine.

Il est rappelé qu'il faut prendre des dispositions pour éviter la divagation des chiens errants sur les voies communales.

Les plaintes sont nombreuses en mairie...

Tout chien errant est susceptible d'être emmené en fourrière par les services municipaux. Merci de votre compréhension.

TONTES ET HAIES.

Suite à de nombreuses doléances en mairie, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires de tontes et de procéder à la taille des haies, notamment pour celles donnant sur le domaine public.